

BULLETIN D'INSCRIPTION

TROPHEES CŒUR DE SAINTONGE 2022



La Communauté de Communes Cœur de Saintonge, en partenariat avec votre commune, organise « Les Trophées Cœur de Saintonge ». Durant cette année vous avez la possibilité de présenter un projet, une création, une compétence, etc. dans l'un de ces 5 thèmes : citoyenneté/solidarité/bénévolat, sport, culture/art, innovation/entrepreneuriat et écologie/environnement. **L'inscription est gratuite.**

Comment s'inscrire ?

Vous pensez avoir un talent, fait une action ou créé quelque chose d'original ! Nous vous invitons à retourner ce bulletin d'inscription **à votre Mairie ou à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge au plus tard le lundi 31 octobre 2022.**

Le jury se réunira en décembre pour sélectionner les lauréats de chacun des thèmes. Une remise des trophées aura lieu l'année qui suit durant les vœux du Président de la Communauté de Communes.

Votre profil :

- Entreprise
- Association
- Particulier

Raison sociale :

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance :/...../.....

Code postal : Commune* :

Téléphone : Mail :

Candidature rattachée à la mairie de :

**Vous devez être domicilié sur le territoire Cœur de Saintonge pour pouvoir participer.*

Thématique souhaitée :

Merci de cocher le thème dans lequel votre action s'inscrit.

- Citoyenneté/solidarité/bénévolat
- Sport
- Culture/art
- Innovation/entrepreneuriat
- Ecologie/environnement

Quelle(s) action(s) ai-je menée(s) ?

Merci de nous présenter votre projet, création, compétence, ... **Des photos, supports, etc. peuvent être rajoutés en annexes.**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

En quoi mon initiative est-elle différente des autres ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- Je déclare avoir pris connaissance des modalités du règlement des « Trophées Cœur de Saintonge 2022 » et remplir toutes les conditions nécessaires pour y participer.
- J'accepte la diffusion de mon projet sur les sites internet, les réseaux sociaux, de la Communauté de Communes, des communes, ainsi que dans la presse.
- Je déclare être résident de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge.

Date :

Signature :

Règlement Trophées Cœur de Saintonge 2022

1/ ORGANISATEUR

L'organisateur du concours est la Communauté de Communes Cœur de Saintonge – Place Bézier BP 23 -17250 SAINT PORCHAIRE

2/ MODALITES DE PARTICIPATION

2.1 – LES CANDIDATS

Ce concours est ouvert à l'ensemble des PARTICULIERS, ASSOCIATIONS ou ENTREPRISES implantés sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge, tous secteurs d'activité confondus (artisanat, industrie, commerce, services, agriculture...), peu importe le nombre de salariés (y compris sans salariés), leur forme juridique ou leur date de création.

Les communes concernées: BALANZAC – BEURLAY – CRAZANNES – GEAY – LA VALLEE – LES ESSARDS – NANCRAIS – NIEUL LES SAINTES – PLASSAY – PONT L'ABBE D'ARNOULT – PORT D'ENVAUX – ROMEGOUX – SAINTE GEMME – SAINT PORCHAIRE – SAINTE RADEGONDE – SAINT SULPICE D'ARNOULT – SOULIGNONNES - TRIZAY

2.2 - MODALITES D'INSCRIPTIONS

Les candidats peuvent s'inscrire au concours de deux manières :

- Soit en remplissant le présent dossier candidat ci-dessus et téléchargeable sur le site internet de Cœur de Saintonge et en l'envoyant par mail à : contact@coeurdesaintonge.fr ou par courrier à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge – Place Bézier - BP 23 - 17250 SAINT PORCHAIRE.

- Ou à la mairie de rattachement.

L'inscription et la participation aux « Trophées Cœur de Saintonge » sont libres et gratuites, mais engagent les candidats au respect de ce règlement.

Les inscriptions se clôtureront le **LUNDI 31 OCTOBRE 2022 (inclus)**.

2.3 – CANDIDATURE

Chaque dossier d'inscription comprendra à minima la fiche d'inscription et la présentation du candidat du présent dossier, sur papier libre – (4p. maximum) – ou en ligne.

Sans aucune obligation et sur volonté des candidats, le dossier pourra être complété par d'autres éléments du type

photos, articles de presse, éléments de communication... dans la limite d'un nombre raisonnable d'éléments.

Le jury se réserve le droit de déclarer non recevable une candidature dont la fiche d'inscription ne serait pas complète, pour laquelle les conditions générales n'auraient pas été acceptées, ou qui ne lui paraîtrait pas conforme au règlement ou à l'éthique du concours.

2.4 – CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS

Les informations contenues dans le dossier de candidature sont destinées à la Communauté de Communes Cœur de Saintonge, en sa qualité d'organisateur. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, les participants peuvent accéder aux informations les concernant, les rectifier ou s'opposer à leur traitement en écrivant à l'adresse suivante : Communauté de Communes Cœur de Saintonge Place Bézier – BP 23 - 17250 SAINT PORCHAIRE

3/ SELECTION DES LAUREATS

3.1 – JURY

Le jury sera composé d'élus, d'organisateur du concours et de personnes qualifiées dans les différents thèmes des trophées.

Une ou un président de jury sera désigné.

3.2 – ETAPES DE SELECTION

La sélection se fera de mi-novembre à mi-décembre **2022** :

Sélection sur examen des dossiers de candidature par le jury. Les membres du jury sont seuls juges. Leur décision est sans appel.

3.3 – CRITERES DE SELECTION

Les candidats seront jugés sur le caractère remarquable et/ou novateur de leur action, que cela concerne l'activité, le projet, le développement, les résultats, la gestion ou même les méthodes de management... L'objectif de ce concours est de récompenser et d'encourager les belles initiatives du territoire de la Communauté de Communes Cœur de Saintonge.

Une attention particulière sera accordée aux démarches innovantes, durables, engagées, partenariales, solidaires, internationales, fédératrices, ambitieuses, inclusives...

Les projets seront jugés selon trois grands critères :

- L'originalité des actions
- L'efficacité du dispositif et des résultats obtenus
- L'exemplarité

Le jury, ainsi que les éventuels salariés qui auraient connaissance des dossiers objets du présent concours, s'engagent à ne pas divulguer les informations concernant les participants et à ne pas utiliser ces informations à d'autres fins que celles concernant le présent concours.

4/ TROPHEES

4.1 – MONTANT DU PRIX

Au total, 5 trophées seront remis. Ils récompenseront les 5 candidats correspondant aux 5 candidatures jugées les plus remarquables et novatrices par le jury.

4.2 – MODALITES DE VERSEMENT DU PRIX

Cette récompense a pour objectif d'encourager les lauréats dans l'impulsion ou le développement de leur activité sur le territoire de Cœur de Saintonge.

4.3 – ENGAGEMENTS DES LAUREATS

En participant à ces Trophées Cœur de Saintonge, les candidats, s'ils sont lauréats, autorisent la Communauté de Communes Cœur de Saintonge et leurs communes à diffuser les projets sur les sites internet, réseaux sociaux ainsi que dans la presse.

5/ SOIREE DE REMISE DES TROPHEES

Lors de la soirée de remise des Trophées (qui n'est pas fixée à ce jour), les lauréats disposeront d'un temps dédié à une présentation individuelle. Des éléments de communication pourront alors être diffusés, suivant accord préalable par la Communauté de Communes.

Cette soirée accueillera les élus, les partenaires économiques locaux mais sera aussi plus largement ouverte à la société civile.

6/ ANNULATION DU CONCOURS

La Communauté de Communes Cœur de Saintonge se réserve le droit, en cas de force majeure, de modifier les dates et les délais du concours et/ou de l'annuler, sans que celle-ci ne soit tenue responsable de quelque manière que ce soit, et s'engage à en avertir les participants dans la mesure du possible.